Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-D2025-282-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉCISION
CONCLUSION D'UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF À L'ACQUISITION D'UNE CONSOLE SON ET D'UNE CONSOLE LUMIERE POUR L'ATELIER A SPECTACLE AVEC LA SOCIÉTÉ IDEAL AUDIO

1.1 Marchés publics

GS/DM/PG/ES
N°D2025-282

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,*
Vu *le 6b° de la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 telle que modifiée par la délibération n°CC2023-078 du 22 mai 2023 et portant délégation d'attribution au Président pour prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,*
Vu *l'arrêté du Président n°2025-302 du 09 avril 2025 portant délégation de signature à Monsieur Damien MICHEL, manager de transition en charge de la coordination générale de l'activité de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, pour la passation, l'exécution (y compris les avenants) et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur à 50 000 €HT,*
Vu *le devis n° DEV-04943 de l'entreprise Ideal Audio ;*

Considérant que l'Atelier à spectacle propose une programmation artistique et culturelle techniquement exigeante,
Considérant que pour assurer la continuité du bon fonctionnement de son activité, il est indispensable pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'acquérir des consoles son et lumière répondant aux exigences technologiques actuelles,
Considérant la vétusté de la console lumière de l'Atelier à spectacle,
Considérant que la console son est hors d'usage à la suite d'une panne intervenue le 06 septembre 2025,
Considérant que la vétusté du matériel de l'Atelier à spectacle implique un recours important à la location ponctuelle pour répondre aux besoins des compagnies accueillies,
Considérant la société IDEAL AUDIO propose une console son et une console lumière conforme aux exigences techniques de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-D2025-282-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché public relatif à l'acquisition d'une console lumière et ses accessoires et d'une console son auprès de la société IDEAL AUDIO pour un montant total de 33 828,46€ TTC.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société IDEAL AUDIO.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 29 septembre 2025

Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services



Damien MICHEL

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 29 septembre 2025